

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais**DESCRIPTIF DE MODULE**
Année académique 2024-2025

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Pratiques et recherches 2
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	2
Crédits ECTS	6 ECTS
Prérequis	Aucun
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Analyser de manière critique les situations et contextes artistiques, économiques et politiques des interventions et recherches artistiques ; lire de manière active expositions, œuvres textuelles, performatives et sonores ; analyser les dispositifs mis en œuvre et les enjeux formels mobilisés par les pratiques artistiques et curatoriales adressées. Ce module fait suite au module Pratiques et recherches 1.
Contenus et formes d'enseignement	Le module aborde les contextes de la recherche artistique contemporaine (exposition, lecture, écriture, édition, pratiques curatoriales) et propose une analyse des stratégies artistiques transdisciplinaires (arts visuels, arts sonores, littérature, histoire...) et curatoriales face aux cadres institutionnels, à la culture indépendante et à l'influence des politiques culturelles sur la production artistique. Le module se compose de : Séminaire Textes, écrits d'artistes : Le séminaire questionne ce qui engage un·e·x artiste à écrire et aborde la question des relations entre la production, la reproduction et l'exposition. Lecture/écriture : À travers la lecture de textes littéraires divers, les étudiant·e·x·s sont invité·e·x·s à expérimenter les relations qui lient textes et images en discutant ce que "montrer veut dire". Un séminaire à choix parmi : 1) Cultures numériques 2) Cultures sonores et musicales
Modalités d'évaluation et validation	Les connaissances des étudiant·e·x·s font l'objet d'évaluations continues pendant les cours qui composent le module et d'un travail final. La participation active aux cours constitue également un élément d'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ».
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur·e·x· responsable du cours en question selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.

Enseignant·e·x·s	Christophe Fellay, Geneviève Loup, Pascal Landry et Valérie Félix		
Responsable du module	Valérie Félix		
Descriptif validé le	31.08.2024	Par	Valérie Félix, responsable de la filière arts visuels